

APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT « RECYCLAGE ET RÉEMPLOI DES BATTERIES » 2021

NOTE DE CADRAGE

Contacts pour tout renseignement :

sonia.aissaoui@hautsdefrance.fr
philippe.suisse@hautsdefrance.fr

En adoptant un pacte productif durable pour les Hauts-de-France, la Région propose de prendre un virage vers une production plus durable afin de permettre aux Hauts-de-France, de devenir un territoire plus innovant, résilient et attractif. Parmi les voies d'actions, le pacte productif durable régional propose le déploiement de chantiers d'avenir en mesure de transformer les Hauts-de-France. La « Feuille de route pour le développement de l'économie circulaire en Hauts-de-France » fait partie de ces grands chantiers d'avenir.

Le présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) sur le recyclage et le réemploi des batteries contribue au déploiement de cette feuille de route et propose de répondre aux principaux enjeux adressés par le déploiement de l'économie circulaire, à savoir le développement économique, l'économie des ressources et la décarbonation de l'économie régionale.

Direction de la Troisième Révolution Industrielle

Objectif de l'AMI « recyclage et réemploi des batteries »

L'AMI « recyclage et réemploi des batteries » a pour objectif d'identifier le plus exhaustivement possible l'ensemble des initiatives, des actions ou des projets en lien avec les différentes problématiques liées au recyclage et aux réemplois des batteries.

Les initiatives peuvent se placer sur le plan réglementaire, de l'écoconception, de la sécurité, du potentiel de recyclage versus le potentiel de réemploi en seconde vie, de la recherche d'un équilibre économique lié à la valeur ajoutée des métaux et matériaux récupérés...

Typologies de projets attendus

L'AMI « recyclage et réemploi des batteries » s'adresse assez largement aux différentes **typologies de batteries dédiées aux principaux marchés dominants**, à savoir, le stockage stationnaire de l'énergie, les batteries dédiées à l'électronique nomade et celles dédiées à la mobilité électrique qu'elle soit pour des usages de petite ou de grande mobilité.

Les projets pourront renvoyer aux deux grandes catégories de **problématiques liées d'une part aux technologies et procédés industriels** et d'autre part à la **mise en œuvre des principes de l'économie circulaire**.

Il pourra s'agir de projets visant à :

1. Renforcer la capacité de recyclage en région en **accompagnant les projets de R&D** sur des projets allant du niveau de maturité technologique 3-4 (prototypes) au niveau 8-9 (solutions industrielles prêtes au déploiement) en fonction des typologies de batteries concernées,
2. Appeler à la **création d'une boucle de collecte des batteries Li-ion**, en commençant par les batteries des petites mobilités (ex. : vélos, trottinette), l'électronique nomade et le stockage stationnaire : méthodologies de collecte et de décharge, celles du tri, du démantèlement...
3. Développer la **capacité de régénérescence, réparation et de réemploi** des batteries ainsi que l'innovation d'usages des batteries de seconde vie ;
4. Développer les projets **d'écoconception** des batteries de demain notamment en termes de modularité, de démantèlement, ou d'incorporation de matières nouvelles ou issues du recyclage.

L'AMI s'adresse en priorité aux acteurs économiques, et de préférence, sous la forme de consortia (entreprises, bureau d'études, centres techniques, universités et grandes écoles). Les projets de type collaboratifs public-privé sont également attendus sur des sujets spécifiques comme la levée de verrous technologiques liés au réemploi ou au recyclage ou de verrous liés à l'écoconception.

Confidentialité

Les autorités régionales s'engagent à respecter strictement la confidentialité de l'ensemble des pièces et des éléments qui seront transmis en réponse à cet AMI.

Direction de la Troisième Révolution Industrielle

Modalités d'identification des projets

Les propositions doivent être déposées **au plus tard le 15 avril 2021**.

Tout dépôt de candidature après ce délai sera considéré comme non recevable au titre de cet appel à manifestation d'intérêt.

Un dossier type de réponse est proposé et mis à disposition sur le site internet régional <https://www.hautsdefrance.fr/>

L'ensemble des projets déposés sera étudié au regard de :

- Leur pertinence par rapport aux problématiques posées dans le présent AMI,
- Leur cohérence avec l'ambition de la feuille de route régionale pour le développement de l'économie circulaire,
- Leur intérêt stratégique régional,
- Leur potentiel de création d'emplois,
- Leur capacité d'attractivité d'ancrage de valeur économique ou/et de compétences sur le territoire régional,
- Leurs apports pour la mise en place des conditions de création d'une filière régionale pérenne de recyclage et/ou de réemploi des batteries.

Modalités de soutien

Le présent AMI n'a pas pour objet d'attribuer des financements.

En fonction du nombre, de la typologie et de la qualité des projets **un soutien financier sera étudié dans le cadre des dispositifs régionaux de droit commun** (FRATRI, aides aux entreprises, AàP Industrie du Futur...) ou des fonds européens de développement économique régional (PO FEDER, REACT EU, Fond de Transition Juste...). Les financements n'interviendront qu'après dépôt d'un dossier de demande de subvention dans le cadre des différents dispositifs régionaux en place. La sélection des projets se fera au regard des conditions posés par les dispositifs régionaux ad hoc.

Le soutien régional se fera conformément aux régimes cadres exempté de notification relatifs aux aides aux entreprises, à la protection de l'environnement, à la recherche, au développement et à l'innovation en vigueur.

L'accompagnement des projets sera mené en tenant compte des délais d'instruction et de montage des projets des différents dispositifs visés. L'attribution des aides est envisagée dans le courant du second semestre 2021 en fonction du calendrier institutionnel de tenue des instances délibératives et sous réserve du dépôt d'un dossier de demande de subvention.

Les lauréats de cet AMI devront s'engager à participer à une dynamique de coopération régionale autour de la problématique du recyclage et du réemploi des batteries. Cette dynamique aura pour but la mise en place d'un lieu d'échanges entre les répondants retenus pour faire émerger des coopérations et des boucles de valeurs régionales renforcées en cohérence avec les ambitions de la feuille de route régionale pour le développement de l'économie circulaire.